



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 4 mars 2019 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy et Jean-François Poulin, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présents M. Yves Deslongchamps, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Le maire débute la rencontre par les points d'information suivants :

- Des problèmes techniques font en sorte que la présente séance ne sera pas filmée.
- À la suite de la consultation publique tenue le 25 février dernier, il a été convenu que la collecte des ordures sera effectuée aux deux semaines de la fin avril à la fin septembre 2019. Une nouvelle consultation sera tenue en septembre pour l'année 2020. Les dates officielles seront diffusées sous peu.
- Une rencontre des commerçants sera tenue en mars afin de les renseigner sur les sacs autorisés dans les bacs de matières organiques.

Première période de questions

Une des dix-huit personnes présentes s'expriment sur le sujet suivant :

- Sacs pour collecte des matières organiques.

2019-086

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

31. Recyclage du verre

et en ajoutant le point suivant :

46. Démission de la responsable des ressources humaines.

Procès-verbaux

2019-087

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 février 2019

Document : Procès-verbal de la séance du 4 février 2019.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 4 février 2019 a été remise à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 4 février 2019.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.



Réglementation

- 2019-088** ***Règlement modifiant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham - Avis de motion***
- Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham, non daté.*
- M^{me} Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham* afin de remplacer l'Annexe A.
- 2019-089** ***Dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham***
- Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham, non daté.*
- M^{me} Sylvie Ouellette dépose le projet de *Règlement modifiant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham*, lequel prévoit le remplacement de l'Annexe A.
- 2019-090** ***Règlement modifiant le Règlement 547 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2019 - Avis de motion***
- Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 547 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2019, non daté.*
- M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 547 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2019* afin de mettre à jour les Annexes C et D.
- 2019-091** ***Dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement 547 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2019***
- Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 547 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2019, non daté.*
- M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement modifiant le Règlement 547 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2019*, lequel prévoit une mise à jour des Annexes C et D.



2019-092 *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 6 et zones H1-106 et H1-107) - Avis de motion*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 6 et zones H1-106 et H1-107)*, non daté.

M^{me} Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 6 et zones H1-106 et H1-107)* afin de modifier certaines dispositions sur les bâtiments accessoires et les limites entre les zones H1-106 et H1-107.

2019-093 *Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 6 et zones H1-106 et H1-107)*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 6 et zones H1-106 et H1-107)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 6 et zones H1-106 et H1-107)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2019-094 *Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones P1-016 et I2-006)*

Document : *Second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones P1-016 et I2-006)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 4 février 2019;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones P1-016 et I2-006)* soit adopté suivant sa forme et teneur.



QUE le second projet de règlement diffère du premier par l'ajout de l'usage parc à la zone I2-006.

2019-095

Adoption du Règlement 553 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham

Document : *Règlement 553 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 février 2019;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé le 4 février 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 553 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2019-096

Adoption du Règlement 554 relatif au traitement des élus municipaux

Document : *Règlement 554 relatif au traitement des élus municipaux*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 février 2019;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été expliqué via un avis public paru le 5 février 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement, de tous les membres du conseil présents, que le *Règlement 554 relatif au traitement des élus municipaux* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2019-097

Comité local de sécurité publique

CONSIDÉRANT le départ de certains membres de ce Comité;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le Comité local de sécurité publique soit formé des membres suivants :

- Le maire.
- Deux conseillers.
- Le directeur général.
- Le directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire.
- Le directeur du Service des travaux publics.
- Un représentant de la Sûreté du Québec.

QUE la résolution 2018-365 soit modifiée en ce sens.

2019-098 Vente d'une partie des lots 4 353 659 et 4 354 154 du cadastre du Québec - Rue de l'Hôtel-de-Ville

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est propriétaire des lots 4 353 659 et 4 354 154 du cadastre du Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de vendre une partie des lots 4 353 659 et 4 354 154 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 371 m², à la compagnie Meunier électrique et fils inc. au prix de 19 000 \$ et aux conditions suivantes :

- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 1^{er} juillet 2019.
- La construction d'un bâtiment devra être débutée dans l'année suivant la signature de l'acte notarié. À défaut, le terrain devra être offert en reprise à la Ville de Farnham, aux mêmes conditions que l'achat. La Ville se réservant le droit de reprendre ou non ledit lot.
- La Ville de Farnham verra à faire effectuer l'étude de caractérisation environnementale phase 1. Ces frais seront ajoutés au prix de vente.
- Que la firme Migué et Fournier, arpenteurs-géomètres soit mandatée afin de faire la division de ces parties de lots et que ces frais soient ajoutés au prix de vente.
- Que cette vente sera annulée advenant que les études environnementales démontrent que le lot est contaminé et ne peut être utilisé aux fins destinées par la compagnie Meunier électrique et fils inc. La Ville de Farnham en reprendra la propriété, sur paiement du prix de vente initial.
- Cette vente est faite sans garantie légale.
- Les parties de lot sont vendues dans leur état actuel.



- Que, s'il y a lieu, la modification du *Règlement 458 de zonage* soit aux frais de la compagnie Meunier électrique et fils inc.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE les honoraires de l'arpenteur-géomètre soient imputés au poste budgétaire 02-140-00-412 et ceux relatifs à l'étude environnementale phase 1 au poste budgétaire 02-470-00-411.

2019-099 Ville alliée contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (Article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté, depuis 1995, d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des douze jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de se proclamer « Ville de Farnham alliée contre la violence conjugale ».

2019-100 Office municipal d'habitation de Brome-Missisquoi - Désignation d'un administrateur

Document : Lettre de M^{me} Catherine Carré datée du 4 février 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de désigner M. Patrick Melchior à titre d'administrateur à l'Office municipal d'habitation de Brome-Missisquoi.



Communications

2019-101 Club de golf de Farnham - Publicité

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'acheter une publicité sur un trou de golf au coût annuel de 1 025,20 \$, incluant les taxes pour les saisons 2019, 2020 et 2021.

QUE l'offre annuelle de courtoisie du Club de golf de Farnham représentant six droits de jeu avec voiturette et deux billets pour souper thématique un vendredi soir soit acceptée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-341.

2019-102 Caisse Desjardins de La Pommeraie Farnham - Entente de publicité

Document : Projet d'entente, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes de l'entente de publicité à intervenir avec la Caisse Desjardins de La Pommeraie Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Finances municipales

2019-103 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 28 février 2019

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 28 février 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 418 750,24 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 459 083,04 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 28 février 2019 soit approuvé.

2019-104 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Activités estivales

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 18 février 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'inscription gratuite au camp de jour, aux sorties du camp de jour et aux activités aquatiques de la saison 2019, pour un maximum de dix jeunes de Farnham qui seront choisis en collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie.

2019-105 Troupe de ballet jazz et classique de Farnham - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière de la Troupe de ballet jazz et classique de Farnham daté du 24 janvier 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ à la Troupe de ballet jazz et classique de Farnham pour leur spectacle du 11 mai 2019.

QUE cette somme soit versée après la tenue de cet événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2019-106 Horizon pour elle - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière de l'organisme Horizon pour elle daté du 30 janvier 2019.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme Horizon pour elle pour la construction d'un nouveau bâtiment.

QUE cette somme soit versée lorsque la construction sera terminée et prête à accueillir les personnes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2019-107 Corps des Cadets 2614 Farnham - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière du Corps des Cadets 2614 Farnham daté du 31 janvier 2019.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ au Corps des Cadets 2614 Farnham pour le renouvellement de leurs instruments de musique.

QUE cette somme soit versée lorsque les achats seront complétés, sur présentation de factures.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2019-108 Maison des jeunes de Farnham - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière de la Maison des jeunes de Farnham daté du 31 janvier 2019.



Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 4 000 \$ à la Maison des jeunes de Farnham pour l'édition 2019 du Skatefest.

QUE cette somme soit versée après la tenue de cet événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-59-970.

2019-109 École Jean-Jacques-Bertrand - Bourses

Document : Lettre de M. Gaétan Brault datée du 12 février 2019.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser trois bourses de 250 \$ chacune, dans le cadre de la remise des bourses 2019 pour les finissants du 5^e secondaire de l'école Jean-Jacques-Bertrand, à être remises à des résidants de Farnham afin de souligner leur persévérance scolaire.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

Incendie

2019-110 Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie - Adoption du rapport annuel 2018 (An 2)

CONSIDÉRANT que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT que chaque Municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT que, pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte cinq onglets soit Page titre, Sommaire, Indicateur de performance, Plan de mise en œuvre et Indicateur de performance sous forme de graphique;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2018 (An 2) a été complété par le directeur du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport annuel d'activités 2018 (An 2);

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'adopter le rapport annuel d'activités 2018 (An 2) en lien avec le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

QUE la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi consolidera l'ensemble des rapports annuels des Municipalités de son territoire et les transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.



Ressources humaines

2019-111 Union des Municipalités du Québec - Assises annuelles

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que M. Patrick Melchior, M^{mes} Nathalie Dépeault et Sylvie Ouellette ainsi que MM. Vincent Roy et Yves Deslongchamps soient autorisés à assister aux assises annuelles 2019 de l'Union des Municipalités du Québec, les 9, 10 et 11 mai 2019 à Québec, au coût de 775 \$, excluant les taxes, par personne.

QUE les frais d'inscription soient payés par la Ville de Farnham.

QUE les frais de déplacement ainsi que les frais de subsistance soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

2019-112 Union des Municipalités du Québec - Activité

Document : Courriel de M^{me} Suzanne Roy daté du 7 décembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que M. Patrick Melchior soit autorisé à assister au Sommet municipal Résilience Climat le 21 mars 2019 à Gatineau.

QUE les frais de déplacement et de subsistance soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

2019-113 M. Mark Fontaine - Formation

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham encourage ses employés à se perfectionner;

CONSIDÉRANT que M. Mark Fontaine désire s'inscrire à des formations permettant l'obtention de l'attestation d'études collégiales Contremaître en infrastructures urbaines;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 21.3 de la convention collective des employés cols bleus;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser le remboursement, sur preuve de réussite, des cours l'attestation d'études collégiales Contremaître en infrastructures urbaines à être suivis par M. Mark Fontaine.

QUE cette autorisation n'engage en rien la Ville de Farnham pour tout éventuel poste qui sera disponible.

QUE ce remboursement ne couvre que les frais obligatoires d'inscription.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-10-454.

2019-114 Prolongement de la période de probation de l'employé matricule 0017

CONSIDÉRANT que l'employé matricule 0017 est entré en fonction au poste de coordonnateur aux sports et loisirs le 10 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que cet employé était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que certains aspects du travail n'ont pu être évalués à l'intérieur de cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de prolonger la période de probation de l'employé matricule 0017 jusqu'au 10 octobre 2019 afin de permettre de terminer son évaluation.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2019-115 Nomination d'un opérateur au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Réal Bussièrès le 31 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que l'affichage de son poste a été effectué;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer M. Benoit Mailloux au poste d'opérateur au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics) à compter du 5 mars 2019.

QUE les conditions de travail rattachées à ce poste soient celles établies à la convention collective en vigueur.

Travaux publics

2019-116 Achat d'une benne à ordures - Octroi du contrat

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative datés du 19 février 2019.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, une soumission a été déposée comme suit :

Soumissionnaire	Prix (Incluant les taxes)
Groupe environnemental Labrie inc.	165 313,81 \$

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour l'achat d'une benne à ordures soit octroyé à la compagnie Groupe environnemental Labrie inc. au coût de 165 313,81 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-724 et financée par le surplus réservé.

2019-117 Achat de pierre 2019 - Octroi du contrat

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 12 février 2019 et analyse de conformité administrative datée du 14 février 2019.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres sur invitation, deux soumissions ont été déposées comme suit :

Soumissionnaires	Prix (Excluant les taxes, incluant le transport)
Carrière l'Ange-Gardien, division Bauval inc.	68 538,80 \$
Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	83 360,60 \$

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la soumission de Carrière l'Ange-Gardien, division Bauval inc. pour l'achat de pierre 2019, aux montants inscrits à la soumission, soit acceptée.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-10-621, 02-415-00-621 et 02-413-00-621.

2019-118 Achat d'enrobés bitumineux 2019 - Octroi du contrat

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 12 février 2019 et analyse de conformité administrative datée du 14 février 2019.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres sur invitation, deux soumissions ont été déposées comme suit :

Soumissionnaires	Prix (Excluant les taxes, incluant le transport)
Carrière l'Ange-Gardien, division Bauval inc.	44 181,80 \$
Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	50 032,30 \$

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la soumission de Carrière l'Ange-Gardien, division Bauval inc. pour la fourniture d'enrobés bitumineux 2019, soit acceptée, aux montants inscrits à la soumission.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-10-625.



Planification et aménagement du territoire

2019-119 Appel d'offres professionnels par pondération et évaluation - Critères d'évaluation

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 28 février 2019.

CONSIDÉRANT que certains appels d'offres doivent faire l'objet d'une évaluation par pondération;

CONSIDÉRANT que ces critères varient rarement d'un projet à l'autre;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les critères d'évaluation pour les appels d'offres professionnels par pondération et évaluation des offres soient les suivants :

- | | |
|--|------|
| • Expérience du soumissionnaire | 20 % |
| • Compétence et disponibilité du responsable du projet | 30 % |
| • Organisation de l'équipe de projet | 25 % |
| • Compréhension du mandat, échéancier de travail et présentation des biens livrables | 20 % |
| • Qualité de l'offre de service | 5 % |

QUE la résolution 2009-582 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2019-120 Octroi du contrat de vidange systématique des fosses

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative datés du 19 février 2019.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, une soumission a été déposée comme suit :

Soumissionnaire	Prix total (Incluant les taxes)
Enviro ⁵	123 713,10 \$

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat pour la vidange des fosses pour les années 2019 et 2020 à la compagnie Enviro⁵ au coût unitaire établi dans leur soumission, soit 134,50 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446.



2019-121 Comité consultatif d'urbanisme - Renouvellement de mandats

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 14 février 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler le mandat de M^{mes} Annie Gemme et Sylvie Sicard et M. Simon Bonneau-Verville au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans à compter du 3 avril 2019.

2019-122 Usage conditionnel - 964, rue Principale Ouest

La greffière fait la lecture de la demande d'usage conditionnel et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 31 janvier 2019;

CONSIDÉRANT qu'une affiche est installée sur l'immeuble concerné depuis le 1^{er} février 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la demande d'usage conditionnel de M^{me} Stéphanie Levasseur (Vinaigrerie Gingras), potentielle acquéreuse de l'immeuble sis au 964, rue Principale Ouest, visant à autoriser les usages suivants pour cet immeuble :

2089 - Autres industries de produits alimentaires.

5499 - Autres activités de vente au détail de produits d'alimentation.

QUE ces nouveaux usages devront respecter les conditions suivantes :

- Toute modification à ce bâtiment devra faire l'objet d'une approbation préalable des plans par le conseil municipal.
- Une boutique devra être aménagée dans le bâtiment.
- L'exercice de l'usage ne doit générer aucun entreposage extérieur en lien avec l'exercice de ce dernier.
- Les affiches devront respecter les dispositions actuellement en vigueur.
- Cette autorisation sera d'une durée maximale de dix ans. Durant cette période, une demande de modification de zonage devra être déposée par la requérante pour cette zone afin de ne plus être en situation d'usage conditionnel.

2019-123 Demande de permis - 455, rue Yamaska Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 février 2019.



CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour démolir la galerie avant et la construction d'une nouvelle pour le bâtiment sis au 455, rue Yamaska Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour la démolition de la galerie avant et la construction d'une nouvelle de mêmes dimensions pour le bâtiment sis au 455, rue Yamaska Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que des contremarches soient ajoutés aux escaliers.

QUE la résolution 2019-082 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2019-124 Demande de certificat d'autorisation - Enseigne - 340, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 février 2019.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour l'ajout d'une enseigne en façade avant;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour l'ajout d'une enseigne en façade avant de l'immeuble du 340, rue Principale Est en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que l'enseigne soit installée directement en dessous de la corniche de l'immeuble située entre le rez-de-chaussée et le deuxième étage.

2019-125 Demande de certificat d'autorisation - Enseigne - 1360, rue Jacques-Cartier Sud

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 février 2019.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour le remplacement d'une enseigne;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour le remplacement d'une enseigne sur l'immeuble du 1360, rue Jacques-Cartier Sud en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2019-126 Demande de permis - Rénovation - 121-127, rue Saint-André Nord

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 février 2019.



CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour le remplacement du revêtement extérieur et la reconstruction de huit galeries du bâtiment sis aux 121-127, rue Saint-André Nord;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour le remplacement du revêtement extérieur et la reconstruction de huit galeries du bâtiment sis aux 121-127, rue Saint-André Nord en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que le revêtement de pierres soit installé minimalement jusqu'au-dessous des ouvertures situées au rez-de-chaussée.
- Que les ouvertures soient pourvues d'un cadrage en aluminium blanc sur la façade avant de l'immeuble.
- Que les colonnes et les garde-corps des nouvelles galeries soient blancs afin de pouvoir contraster avec les couleurs des revêtements extérieurs projetés par le requérant.

2019-127 Demande de permis - Rénovation - 370, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 février 2019.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour le remplacement de neuf fenêtres, une porte, une porte-patio et la toiture du bâtiment sis au 370, rue de l'hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour le remplacement de huit fenêtres, une porte, une porte-patio et la toiture du bâtiment sis au 370, rue de l'hôtel-de-Ville en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que la qualité du parement extérieur soit validée par les inspecteurs municipaux. Si la qualité est jugée en mauvais état, le parement devra être remplacé.

Que des informations supplémentaires seront demandées concernant le remplacement de la fenêtre à battant située au rez-de-chaussée de la façade arrière de l'immeuble.

Loisirs, culture et tourisme

2019-128 Projet de mise en valeur du Centre de la nature

CONSIDÉRANT que le Centre de la nature est un lieu qui pourrait être mis en valeur à l'échelle régionale;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater la firme Pixel d'étoile pour effectuer le montage financier et l'accompagnement auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques de la mise en valeur du Centre de la nature au coût maximal de 74 500 \$, incluant les taxes.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-690-30-411 et financée par le surplus libre.

2019-129 Gestion de la surface de dek hockey

Document : Projet d'entente, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet d'entente à intervenir avec M^{me} Karine Veilleux et M. Jean Rainville pour la gestion de la surface de dek hockey pour l'année 2019.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Ajout

2019-130 Démission de la responsable des ressources humaines

Document : Lettre de M^{me} France Landry datée du 26 février 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M^{me} France Landry, effective le 29 mars 2019.

QUE des remerciements soient transmis à M^{me} Landry pour le travail effectué pour la Ville de Farnham depuis son embauche.

Seconde période de questions

Trois des dix-neuf personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Mise en valeur du Centre de la nature.
- Gestion des habitations à loyer modique.
- Projet J'inviterai l'enfance.
- Travaux de pavage 2019.



Le maire mentionne que la Ville est favorable à offrir le service de collecte des matières organiques aux organismes et étudie le dossier.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

Daniel Campbell

- Félicitations aux organisateurs du 40^e tournoi novice-atome.
- Félicitations à M^{me} Jade Côté qui va représenter le Québec aux compétitions fédérales.
- Félicitations aux employés du Service des travaux publics pour leur travail dans cet hiver difficile.

Jean-François Poulin

- Inscriptions jeudi de 18 h à 20 h pour l'accès au parc canin.

La séance est levée à 19 h 37.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Patrick Melchior
Maire